

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-05-03 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENTS DE CESSIONS
- ZAC CROIX SAINT NICOLAS

DATE DE CONVOCAION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Etaient présents :</u> | FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Etaient excusés :</u> | BONNIN Pierre, SEGAULT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier. |
| <u>Avis de procuration :</u> | 5 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 5 avis de suppléances. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | MANGEOT Etienne |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants. |

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire de la Z.A.C. Croix Saint-Nicolas à Gondreville, la SOLOREM a proposé aux sociétés SC FINANCIERES DES ORMES et SARL COMPTOIR DES ECHANGES INDUSTRIELS les conditions de cessions des terrains, pour permettre la construction de deux ensembles immobiliers.

La SC FINANCIERE DES ORMES souhaite acquérir un terrain d'une superficie de 8 120 m² sur les parcelles cadastrées section AC n°165p, 179p et 180p à Gondreville. Le prix de vente est de 27 € HT/m² parcellaire, soit un prix de cession de 219 240 € HT conforme aux conditions financières de l'opération telles que présentées dans la dernière note de conjoncture.

La SARL COMPTOIR DES ECHANGES INDUSTRIELS souhaite acquérir un terrain d'une superficie de 7 787 m² sur les parcelles cadastrées section AC n°165p, 175 et 180p à Gondreville. Le prix de vente est de 27 € HT/m² parcellaire, soit un prix de cession de 210 249 € HT conforme aux conditions financières de l'opération telles que présentées dans la dernière note de conjoncture.

Il est précisé que le montant définitif des cessions dépendra de la superficie exacte des terrains définie dans les documents d'arpentages, à établir préalablement à la régularisation des présentes par le géomètre de la ZAC, et indiquée dans l'acte authentique.

Conformément à l'article 25 de la convention de concession d'aménagement du 8 décembre 2014, le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur les agréments des cessions à la SC FINANCIERE DES ORMES et SARL COMPTOIR DES ECHANGES INDUSTRIELS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'agréer la cession d'un terrain à la SC FINANCIERE DES ORMES ou toute personne physique ou morale s'y substituant s'y substituant, sur la Z.A.C. de « La Croix Saint-Nicolas », au prix de 27 € HT le mètre carré parcellaire, soit pour un terrain d'une surface estimative de 8 120 m², le prix de 219 240,00 € HT, en vue de la construction d'un ensemble immobilier destiné à accueillir la société GCT.**
- **D'agréer la cession d'un terrain à la SARL COMPTOIR DES ECHANGES INDUSTRIELS ou toute personne physique ou morale s'y substituant, sur la Z.A.C. de « La Croix Saint-Nicolas », au prix de 27 € HT le mètre carré parcellaire, soit pour un terrain d'une surface estimative de 7 787 m², le prix de 210 249,00 € HT, en vue de la construction d'un ensemble immobilier destiné à accueillir la SARL COMPTOIR DES ECHANGES INDUSTRIELS. La SARL reste garante et solidaire de la bonne exécution des conditions de promesses de vente et d'acquisition.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

